

**Note brève et synthétique**  
**de présentation du budget primitif 2024**  
**Ville de LIMOUX**

## 1. Eléments de contexte

Les principales mesures de loi de finances 2024 impactant le budget 2024 :

- **Revalorisation forfaitaire des bases locales** : + 3,9 %
- **Dotation Globale de Fonctionnement** : Enveloppe stabilisée au niveau du réalisé 2023

## 2. Priorités du budget

Le Budget Primitif de la Commune doit refléter les orientations financières que la municipalité veut insuffler à la Collectivité.

L'équilibre budgétaire d'une Commune doit permettre une harmonie entre :

- les recettes (recettes fiscales et emprunt),
- le coût des services rendus à la population,
- et les investissements créés ou à entretenir.

### **Pas d'augmentation de la pression fiscale :**

Sans augmenter les taux des taxes ménages comme depuis 1997, le Budget 2024 inscrira des recettes fiscales de l'ordre de 6 878 870 €.

### **Une politique de désendettement maintenue**

Le Budget 2024 devra pérenniser la politique de désendettement communal qui a été amorcée dès 1999.

Le budget devrait équilibrer sa section d'investissement par l'inscription d'une masse d'emprunt de l'ordre de 810 000€ et prévoir un remboursement de la dette actuelle de 875 000€. L'endettement prévu au budget 2024 devrait diminuer de 65 000€.

Est également constaté en « autres dettes » l'achat de la Maison « Cluny » (1 000 000€) en 5 ans.

### 3. Les données du budget primitif 2024

#### a. Les principales dépenses d'investissement 2024

Equipement	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	RAR	TOTAL
Chapitre 20	184 500,00	49 308,04	233 808,04
Chapitre 204	50 000,00	23 556,50	73 556,50
Chapitre 21	3 993 000,00	1 298 978,56	5 291 978,56
<b>Equipement total</b>	<b>4 227 500,00</b>	<b>1 371 843,10</b>	<b>5 599 343,10</b>
Dotations			-
040/041 - Opérations d'ordre	1 797 954,00		1 797 954,00
Emprunt	1 010 000,00		1 010 000,00
<b>Besoin de financement équipement</b>	<b>7 035 454,00</b>	<b>1 371 843,10</b>	<b>8 407 297,10</b>

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 8 407 297,10€ en section d'investissement et se décompose de la manière suivante :

- 4 227 500,00 € de dépenses d'équipements nouvelles,
- 1 371 843,10 € de restes à réaliser.

Les dépenses d'équipements (yc RAR) supérieures à 100 000€ suivantes ont été prévues :

OPERATIONS (en €)	PREVU 2024	RAR 2023	TOTAL 2024
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	1 078 000	68 189	<b>1 146 189</b>
REHABILITATION DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE	450 000		<b>450 000</b>
TRAVAUX EN REGIE	50 000	397 789	<b>447 789</b>
GROS TRAVAUX VOIRIE URBAINE ET PLUVIAL	380 000	-	<b>380 000</b>
TVX AMENAGT STADES ET TERRAINS ANNEXES	370 000	3 316	<b>373 316</b>
INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION	5 000	334 670	<b>339 670</b>
AMENAGEMENT BATIMENTS DIVERS	295 000	6 404	<b>301 404</b>
ACQ. DE MATERIEL ET OUTILLAGE	27 500	261 530	<b>289 030</b>
REFECTION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	270 000	6 603	<b>276 603</b>
ACQ. IMMEUBLES ET TERRAINS POUR VOIRIE	230 000	-	<b>230 000</b>
ACHAT CLUNY	200 000		<b>200 000</b>

TVX REFECTION EGLISE MISERICORDE	136 000	39 125	<b>175 125</b>
ACQ. MOBILIERS ET MATERIELS HOTEL DE VILLE	45 950	60 191	<b>106 141</b>
REFECTION DE L'EGLISE DE VENDEMIES	102 000		<b>102 000</b>
... ..			
<b>TOTAL</b>	<b>4 227 500</b>	<b>1 371 843</b>	<b>5 599 343</b>

Les restes à réaliser, à savoir les engagements pris en 2023 et qui seront réalisés en 2024 s'élèveront à un montant de 1 371 843 €.

Les investissements inscrits au budget 2024 s'élèvent donc à 8 407 297,10 € en tenant compte de ces restes à réaliser.

### b. Les principales recettes d'investissement 2024

Le budget primitif 2024 prévoit 8 407 297,10€ de recettes d'investissement qui se répartissent de la façon suivante :

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	RAR	TOTAL
13 - Subventions équipements	143 230,00	418 062,69	561 292,69
16 - Emprunt	875 000,00		875 000,00
10 - Dotations et fonds divers	1 070 928,62		1 070 928,62
1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	700 000,00		700 000,00
040/041 - Opérations d'ordre	1 580 000,00		1 580 000,00
001 - Résultat antérieur	1 795 649,27		1 795 649,27
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 824 426,52		1 824 426,52
<b>Total</b>	<b>7 989 234,41</b>	<b>418 062,69</b>	<b>8 407 297,10</b>

### c. Les principales dépenses de fonctionnement 2024

Chapitres	BP 2024
011 - Charges générales	4 831 939,00
012 - Personnel	8 417 096,00
014 - Atténuations de produits	20 000,00
65 - Gestion courante	1 351 726,00
66 - Intérêts de la dette	220 000,00
67 - Charges spécifiques	14 000,00
042 - Opérations d'ordre	580 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 824 426,52
<b>Dépenses Totales de fct.</b>	<b>17 259 187,52</b>

Le budget primitif 2024 prévoit 17 259 187,52€ de dépenses de fonctionnement.

En 2024, la ville poursuit ses efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement malgré la persistance de l'inflation.

Le premier poste de ces dépenses est constitué des charges de personnel qui sont en hausse de 4% à 8 417 096€ (cf. Chapitre effectifs).

Le second poste significatif est celui des charges à caractère général qui est en baisse de 11% à 4 831 939€.

Enfin la charge de la dette en intérêt est également en légère diminution pour atteindre 220 000€ en 2024.

### d. Les recettes de fonctionnement 2024

Chapitres	BP 2024
013 - Atténuations de charges	160 000,00
70 - Produit des services	661 876,00
73 - Fiscalité	2 400 000,00
731 - Fiscalité locale	7 754 270,00
74 - Dotations et subventions	3 756 700,00
75 - Autres dotations de gestion	110 000,00
76 - Produits financiers	500,00
77 - Produits spécifiques	3 500,00
042 - Opérations d'ordre	797 954,00
<b>Recettes</b>	<b>15 644 800,00</b>
002 - Excédent reporté	1 614 387,52
<b>Recettes Totales de fct.</b>	<b>17 259 187,52</b>

Le budget primitif 2024 prévoit :

- 15 644 800€ de recettes nouvelles,
- 1 614 387,52€ de résultat reporté 2023.

Soit un total de 17 259 187,52€ de recettes de fonctionnement.

Nous notons que :

- Les recettes fiscales sont dynamique grâce à la revalorisation forfaitaire 2024 (pas de hausse de taux) (cf. Niveau d'imposition),
- Les compensations fiscales de la taxe sur le foncier bâti sont en hausse avec l'abattement de 50% opéré sur les établissements industriels,

#### 4. Niveau d'endettement

Le Budget 2024 devra continuer et pérenniser la politique du désendettement communal amorcée depuis 1999 soit plus de 20 ans.

L'emprunt nouveau de l'exercice 2024 devrait être de l'ordre de 875 000 € et le remboursement annuel du capital sera de 1 010 000 €.

Il est rappelé que la ville n'a contracté aucun emprunt dit « toxiques » afin de privilégier la sécurité financière des contribuables tout en optimisant une gestion dynamique de l'encours de la dette.

#### 5. Niveau des taux d'imposition

Comme depuis 1997, du fait d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement liée à une gestion rigoureuse des projets et de leurs subventions, la Commune n'augmentera pas en 2024 la « pression fiscale » communale.

Les taux d'imposition ménages seront maintenus cette année encore sur la base des taux suivants :

↳ Foncier bâti :	63,86 %
↳ Foncier non bâti :	88,74 %
↳ Taxe habitation sur les résidences secondaires :	12,84 %

Ces taux appliqués aux bases fiscales 2023 actualisées de notre territoire permettront de prévoir 6 878 870,00€ de recettes fiscales en 2024.

Ces prévisions intègrent la revalorisation forfaitaire des bases de +3.9% appliquée par l'Etat en fonction de l'inflation constatée en 2023.

Les recettes de fiscalité locale représentent 46 % des recettes réelles de fonctionnement du budget 2023.

## 6. Effectifs

Dans cette période particulièrement difficile sur le plan économique, la commune de Limoux a pris parti de maintenir le niveau des emplois dans les services communaux.

Les charges de personnel en 2024 vont évoluer à la hausse de 8 118 K€ en 2023 à 8 417 K€ en 2024.

Les principales hypothèses retenues dans la prévision de ces charges sont les suivantes :

- + 50 K€ de dépenses supplémentaires en raison notamment de l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 ;
- + 60 K€ en lien avec la revalorisation de l'indice minimum (+ 5 points) au 1er janvier 2024 ;
- + 56 K€ de dépenses supplémentaires liées aux avancements de grade et échelon ;
- + 60K€ en lien avec la création d'une 4ème classe de maternelle à l'école Jacques Prévert (4ème ATSEM) et un Poste de Policier Municipal.

## LE BUDGET DE L'EAU

Ce budget retrace les dépenses et les recettes de la « sous compétence » production et qui concerne l'exploitation des captages et de l'alimentation en eau du réseau.

Les principales dépenses de ce budget sont constituées par les achats d'eau auprès d'Alet et les remboursements des annuités d'emprunts ayant concourus aux investissements passés. Les principales recettes de ce budget sont constituées par la surtaxe appliquées aux usagers et à la redevance d'usage des installations acquittée par le fermier.

Les prévisions de résultats d'exécution sont les suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT	CA 2023
<u>En section de fonctionnement :</u>	
Résultat antérieur reporté :	155 517,59
Résultat de l'exercice en cours :	234 744,65
<b>Résultat de la section de fonctionnement :</b>	<b>390 262,24</b>
<u>En section d'investissement :</u>	
Résultat antérieur reporté :	70 780,11
Résultat de l'exercice en cours :	239 690,87
<b>Résultat de la section d'investissement :</b>	<b>310 470,98</b>
Solde des restes à réaliser	-
<b>Résultat investissement consolidé avec RAR</b>	<b>310 470,98</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>700 733,22</b>
<u>Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :</u>	
Affectation en réserves 1068 :	100 000,00
Solde des reports en fonctionnement (002)	290 262,24
Solde des reports en investissement (001)	310 470,98

Le budget primitif 2024 qui reprend ces résultats est le suivant :

Chapitres	BS 2024
013 - Atténuation de charges	
70 - Produit des services	
73 - Fiscalité	
731 : Fiscalité locale	
74 - Dotations et subventions	
75 - Recettes courantes	
76 - Recettes financières	
77 - Exceptionnel	
Opérations d'ordre	
<b>Recettes</b>	<b>-</b>
002 - Excédent reporté	290 262,24
<b>Recettes Totales de fct.</b>	<b>290 262,24</b>

Chapitres	BS 2024
011 - Charges générales	230 262,24
012 - Personnel	
014 - Atténuations de produits	
65 - Gestion courante	
66 - Intérêts de la dette	20 000,00
67 - Dep. Exceptionnelles	40 000,00
042 - Opérations d'ordre	
023 - Virement à la section d'investissement	
<b>Dépenses Totales de fct.</b>	<b>290 262,24</b>

Le Budget supplémentaire est équilibré en section de fonctionnement à 290 262,24€

Chapitres	Recettes d'investissement		
	Recettes nouvelles	RAR	TOTAL
13 - Subventions équipements			-
16- Emprunt			-
10 -Dotations et fonds divers			-
1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	100 000,00		100 000,00
040/041- Opérations d'ordre			-
001- Résultat antérieur	310 470,98		310 470,98
021 - Virement de la section de fonctionnement			-
<b>Total</b>	<b>410 470,98</b>	<b>-</b>	<b>410 470,98</b>

Equipement	Dépenses d'investissement		
	Dépenses nouvelles	RAR	TOTAL
Chapitre 21	410 470,98		410 470,98
<b>Equipement total</b>	<b>410 470,98</b>	<b>-</b>	<b>410 470,98</b>
040/041- Opérations d'ordre			-
Emprunt			-
<b>Besoin de financement équipement</b>	<b>410 470,98</b>	<b>-</b>	<b>410 470,98</b>

La section d'investissement est équilibrée à 410 470,98€.